

COMMUNE DE MALLING – PETITE HETTANGE COMPTE – RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2021 à 20h00
--

Le Conseil Municipal, s'est réuni en séance plénière, en nombre prescrit par la loi, le **26 avril 2021 à 20h00** heures, en Mairie de Malling sous la présidence de Madame LUZERNE Marie Rose, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux :

- en fonction :	13
- présents à l'ouverture de la séance:	8
- procurations :	4
- absents :	5

LUZERNE M-Rose	X	BAYARD Richard	X	MUSSELECK M-France	X
CORREIA Manuel	X	BACKES Fabien		FERRY Jean-Louis	
GRANTHIL Gilbert	X	KIPPER Gérard		MENANT Aurélie	X
MICHELS Roger		POESY Frédéric		PULL Michel	X
SABE Daniel	X				

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Madame LUZERNE Marie Rose, Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Procuration : M. Roger MICHELS donne procuration à M. Daniel SABE
M. Fabien BACKES donne procuration à Mme Marie-France MUSSELECK
M. Jean-Louis FERRY donne procuration à M. Richard BAYARD
M. Gérard KIPPER donne procuration à Mme Marie-Rose LUZERNE

Monsieur Richard BAYARD est élu secrétaire de séance, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L2121-5 du CGCT.

DCM 29/2021 – Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

Article 1^{er} : Adopter le procès-verbal des délibérations adoptées en séances ordinaires du **31 mars 2021** dans son intégralité.

DCM N° 30/2021 - Modification de l'ordre du jour - Ajout de trois points complémentaires

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2541-2. L 2541-3 et L 2121-12 alinéa 1,
- **Considérant** que la proposition de Madame le Maire n'est pas de nature à altérer les débats ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

Article 1^{er} : Prendre acte et faire sienne les précisions du rapporteur en ce qui concerne la proposition de rajouter trois points à l'ordre du jour.

Article 2 : Modifier l'ordre du jour de la présente séance par l'inscription complémentaire des trois points suivants :

Point complémentaire N°1 : Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe – Mise à jour du tableau des effectifs

Point complémentaire N°2 : Fixation d'une indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés

Point complémentaire N° 3 : Achat de parcelles section A n° 0226 – 0225 sises Scharfen Bungert

DCM 31/2021 – Compte rendu des décisions prises par le Maire

Par délibération du 29 mai 2020, et en application des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire sur les matières prévues par les textes.

En conformité avec ces derniers, et par la présente communication il rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans ce cadre :

N°	Date	Désignation	Montant HT
05/2021	31/03/2021	Devis chez Climat-Therm pour remplacement du ballon ECS 200 litres locataire appartement A	1012,20 €
06/2021	07/04/2021	Devis Drapeaux commune chez Promo-Drapeaux	97,00 €
07/2021	12/04/2021	Devis pour vidange fosse septique au camping par Malézieux	447,00 €
08/2021	15/04/2021	Devis Drapeaux camping chez Promo-Drapeaux	113,00 €
09/2021	19/04/2021	Renouvellement abonnement CERTINOMIS	255,00 €

DCM 32/2021 – Avenant n°1 au marché « Aménagement du Carrefour de Petite-Hettange

Entendu l'exposé de Madame le Maire, *le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée, par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide :*

Article 1^{er} : Autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au marché « Aménagement du Carrefour de Petite-Hettange » pour un montant de **56 492,90 € HT** ;

Article 2 : Imputer les dépenses d'un montant de **56 492,90 € HT** aux crédits inscrits au budget principal de la commune section investissement opération 111.

DCM 33/2021 – Rattachement de la Commune d'Eckartswiller à la Paroisse de Weinbourg ainsi que modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller – Changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue - Moselle

Après avoir entendu l'exposé du Maire, *le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :*

Article 1^{er} : Emettre un avis favorable au rattachement de la Commune d'Eckartswiller à la Paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des Consistoires de La Petite-Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite-Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne.

Article 2 : Emettre un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite-Pierre en inspection Alsace Bossue - Moselle

DCM 34/2021 – Consultation du public installation de stockage de déchets inertes à Hunting

Après avoir entendu l'exposé du Maire, *le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée, par 7 voix POUR, 1 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS, décide :*

Article 1^{er} : Emettre un avis favorable à l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes à 57480 HUNTING,

Article 2 : Autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des présentes.

DCM N° 35/202 - Point supplémentaire n° 1 : Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et Mise à jour du tableau des effectifs

Annule et remplace la délibération n° 21/2020 du 29 mai 2020

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements en grade.

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 97 et 97 bis ;
- Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal par délibération n° 21/2020 du 29 mai 2020 ;

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint technique territorial principal 2ème classe assurant les travaux d'ouverture et de fermeture du camping de Malling ainsi que la régie ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

Article 1^{er} : Supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial 35/35^{ème}

Article 2 Créer un poste d'adjoint Technique principal 2^{ème} cl assurant l'ouverture et la fermeture du camping ainsi que la régie à raison de 35/35^{ème} heures hebdomadaire avec effet au 1er mars 2021 ;

Article 3 : Dire que cet emploi crée sera rénuméré sur la base du 9^{ème} échelon du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, indice brut 446, majoré 392 ;

Article 4 : Adopter les modifications du tableau des effectifs ainsi proposé :

TABLEAU DES EFFECTIFS					
Nouveaux grades	Cat.	Poste existant	Durée hebd.	Effectifs pourvus	Position statutaire
Service administratif					
Rédacteur principal 2 ^{ème} cl	B	1	28/35 ^{ème}	1	Non Titulaire
Adjoint administratif	C	1	20/35	0	Non Titulaire
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl	C	1	20/35 ^{ème}	1	Non Titulaire
Service technique					
Agent de Maitrise	C	1	35/35 ^{ème}	1	Titulaire
Adjoint technique Territorial	C	1	35/35^{ème}	1	Non Titulaire
Adjoint technique Territorial principal 2 ^{ème} classe	C	1	35/35 ^{ème}	1	Non Titulaire
Adjoint technique Territorial	C	1	20/35 ^{ème}	0	Non Titulaire
Adjoint technique Territorial	C	1	13/35 ^{ème}	1	Non Titulaire
Adjoint technique Territorial	C	1	20/35 ^{ème}	1	Titulaire

DCM N° 36/2021- Point supplémentaire n° 2 : Fixation d'une indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 83-643 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 87 et 88,
- Vu l'arrêté du 19 août 1975 instituant une indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés en faveur des agents communaux,

- Vu l'arrêté du 31 décembre 1992 fixant une indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés en faveur des agents territoriaux,
- Considérant que le Régisseur du Camping effectue une partie de son service le dimanche et parfois même les jours fériés,
-

Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée d'accorder à cet agent, à compter du 1^{er} avril 2021, l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés d'un montant de 0.74 euros brut de l'heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

Article 1^{er} : Décide qu'à compter du 1^{er} avril 2021, les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affectés au poste de régisseur du camping percevront l'indemnité horaire de travail du dimanche et des jours fériés d'un montant de 0.74 euros brut de l'heure.

DCM N° 37/2021- Point supplémentaire n° 3 : Achat de parcelles section A n° 0226-0225 sises Scharfen Bungert

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante le projet d'achat de deux parcelles cadastrées : Section A n° 0226 – Scharfen Bungert – 203 m² et Section A n° 0225 – Scharfen Bungert – 190 m² en vu de la réalisation d'un parking Rue du Plan d'Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

Article 1^{er} : Acquérir les deux parcelles sus-désignées pour le prix de 5.000,00 € dont les frais afférents à l'acte de vente authentique seront à la charge de la Commune,

Article 2 : Charger Madame le Maire de donner suite à la présente délibération,

Article 3 : Donner tous pouvoirs à Madame le Maire de signer l'acte authentique de vente et tous documents y afférents.

DIVERS

Extension de l'atelier communal : début des travaux semaine 20 (du 17 au 21 mai 2021)
Subvention de 30% pour l'extension accordé par l'Etat

Rétrocession lotissement La Sapinière : l'expert conclut à la responsabilité de l'entreprise WEBER et de la Maîtrise d'œuvre BEREST. L'affaire est renvoyée vers les assurances.

D62 A rue de la gare/ rue de Métrich : le département procédera au renouvellement des enrobés courant 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 22h30

Pour extrait conforme
Fait et délibéré à Malling
Les jours, mois et ans susdits

Madame le Maire
LUZERNE Marie-Rose

Affiché le 27 avril 2021